

Département de l'Yonne**Communauté de
Communes du
Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	18 janvier 2011	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage :	18 janvier 2011	En exercice: 29
		Présents : 28
		Votants : 29

Séance du mercredi 2 février 2011

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le deux février deux mille onze à dix neuf heures, à la mairie de Champlay, sous la présidence de Monsieur Nicolas SORET.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Jean-Michel ROCHEFORT, Monsieur Michel KOZEL, Monsieur Claude GRUET, Madame Catherine DECUYPER, Madame Jacqueline LEFEBVRE (suppléante), Monsieur Patrick LEMAISTRE, Madame Raymonde ALLOUIS, Monsieur Christian ROTILIO, Monsieur Christian MORESK, Monsieur Guy DUCHENNE, Monsieur Jean-Pierre ROUSSEAU, Monsieur Bernard MORAINÉ, Madame Miren MATIVET-KERBRAT, Monsieur Yves GENTY, Monsieur Maurice COLAS, Monsieur Mohamed BELKAÏD (suppléé Madame Frédérique COLAS), Madame Manuelle MOINE, Madame Paule-Hélène BORDERIEUX, Monsieur Thierry LEAU, Monsieur Dominique JOMAS (suppléé Monsieur Jean-Pierre BAUSSART), Madame Valérie BRUSIN, Monsieur Louis BOUCHERON, Monsieur Laurent CHAT, Madame Gisèle DUMONT, Monsieur Daniel HURE, Madame Agnès BLANCARD, Monsieur Jean-François RAVSELJ.

ETAIENT EXCUSES :

Madame Frédérique COLAS (suppléée par Monsieur Mohamed BELKAÏD), Monsieur Michel THIAVILLE (pouvoir à Monsieur Jean-François RAVSELJ), Monsieur Jean-Pierre BAUSSART (suppléé par Monsieur Dominique JOMAS).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-François RAVSELJ

OBJET : Adoption du Débat d'orientations budgétaires du budget principal pour l'exercice 2011

N° FIN/2011/12

Conseil communautaire du
2 Février 2011

OBJET : Adoption du Débat d'orientations budgétaires du budget principal pour l'exercice 2011

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit la tenue d'un débat sur les orientations budgétaires,

CONSIDERANT que pour les Communautés de Communes comprenant une commune de plus de 3 500 habitants, un Débat d'Orientations Budgétaires doit être organisé préalablement au vote du budget primitif et doit faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,

DECLARE avoir débattu des orientations budgétaires pour le budget principal pour l'année 2011.



Pour copie conforme,
Le Président,
Nicolas SORET

*Pour le Président,
Le Délégué,*

A handwritten signature in blue ink, likely belonging to the President or the Delegate mentioned in the text.

Date de réception
par la Préfecture : 22 MAR. 2011
date de publication 23/03/2011